

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 502 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Oublié-e-s de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Les Oublié-e-s de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Oublié-e-s de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire, C/Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 30 boulevard des Invalides 75007 Paris. 2019-00749 / 17739

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO